

## **ARRETE MUNICIPAL**

### **FERMETURE ROUTE DU SEY**

**VU** le Code de la Route 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> parties, et notamment son article R 225 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires,  
**VU** l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière,  
**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,  
**VU** la programmation des travaux d'enrobé sur la route du Sey suite à l'enfouissement des réseaux secs

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur la route du Sey en raison des travaux de préparation pour la réalisation d'un revêtement en enrobé. Il sera également interdit de stationner sur la place du Sey. Cette place sera utilisée par les entreprises pour stocker ses matériaux, ses engins et servira de place de retournement pour les camions.

## **ARRÊTE**

### **Article 1 -**

La route communale du Sey sera fermée de 8h00 à 18h00 du lundi matin au vendredi soir ; du lundi 21 octobre 2024 au mercredi 6 novembre 2024 inclus.

La route du Sey sera totalement fermée du 5 novembre 2024 à 8h00 jusqu'au mercredi matin du 6 novembre à 8h00 pour cause de pose d'enrobé.

Pour des livraisons avec des camions, prendre contact avec l'entreprise GIROD.

**Article 2 -** La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise GIROD, chargée des travaux.

Fait à Seytroux, le 19 Octobre 2024  
Le Maire,  
MORAND Jean-Claude

